

**Intervention en faveur de l'insertion sociale des  
bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA)**

**Rapport n° CP/2013/926**

**Service gestionnaire :**

Service insertion et lutte contre les exclusions

**Résumé :**

Les ateliers de redynamisation, les épiceries sociales et certaines associations intervenant sur tout le territoire départemental contribuent depuis plusieurs années à l'insertion des bénéficiaires du RSA du département.

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention à deux nouvelles épiceries sociales intercommunales en cours d'ouverture, d'une convention complémentaire à l'association ANTENNE et l'aménagement d'avenants aux conventions.

**1) Les épiceries sociales :**

Elles apportent aux personnes en difficulté une aide alimentaire temporaire, par l'achat de produits alimentaires et d'hygiène de première nécessité à 10% de leur valeur. Dans le cadre d'un accompagnement, les économies réalisées doivent permettre d'assainir la situation budgétaire du bénéficiaire du RSA. Le dispositif prévoit un soutien individuel et la participation à des ateliers collectifs pédagogiques. Les publics sont principalement orientés vers les épiceries sociales par les référents de parcours RSA, les services sociaux et les Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale. En 2010, les 14 épiceries sociales existantes avaient accueilli 2049 foyers (soit un total d'environ 5 000 personnes) dont 794 bénéficiaires du RSA. En 2011, les 15 épiceries sociales accueillait 2 639 foyers (soit 7 969 personnes) dont 1 254 bénéficiaires du RSA. Les moyens humains sont au cœur du dispositif : 301 bénévoles impliqués et 23 salariés représentant 13 équivalents temps pleins.

Le budget départemental 2013 concernant 16 épiceries sociales s'élève à 181 920 €.

Deux nouvelles épiceries sociales viennent de se créer :

- **L'épicerie sociale intercommunale L'aspérule**, située au rez-de chaussée de la Maison des Services à Villé, ouvrira ses portes 3 demi-journées par semaine au public. Ce premier trimestre d'existence sera consacré à l'aménagement des locaux, à l'achat et à la réception des denrées et à l'articulation concrète des différents partenariats (UTAMS, MJC, Association St Vincent, ateliers collectifs) pour aboutir au plus vite à une capacité d'accueil de 30 familles (10 familles par demi-journée). 35 bénévoles se répartissent les activités (approvisionnement, mise en rayon, accueil, animation des ateliers, maintenance et entretien). Le budget de fonctionnement de 33 300 € anticipait la présence d'un salarié dont le recrutement est en cours de préparation et l'association sollicite une subvention d'un montant de 7 500 €.

Il est proposé d'accorder une subvention 2013 d'un montant de **4 000 €** à l'association L'Aspérule.

- **L'épicerie sociale intercommunale** en cours d'implantation sur le territoire de la Communauté de communes **de Molsheim** ouvrira ses portes 2 demi-journées par semaine au public fin 2013. Portée par Caritas, elle sera cofinancée par les

communes partenaires à hauteur d'1 euro par an et par habitant (soit 35 000 € par an) et la coordination est assurée à mi-temps par une conseillère en économie sociale et familiale. Le choix du local est sur le point d'aboutir et les mois de novembre et décembre seront consacrés à l'aménagement des locaux et à l'accueil des premières familles.

Le budget de fonctionnement sur une année pleine s'élève à 82 300 € et l'association sollicite une subvention d'un montant de 2 500 €.

Il est proposé d'accorder une subvention 2013 d'un montant de **1 000 €** à l'association Caritas.

## **2) Les ateliers de redynamisation :**

Ils ont pour objectif la remobilisation des publics éloignés de l'emploi (bénéficiaires de minima sociaux, demandeurs d'emploi) et leur inscription dans un parcours d'autonomie et de préparation au monde du travail, par un accompagnement individuel et la participation à des ateliers collectifs. Les prescripteurs sont identiques. Le budget 2013 concernant les ateliers de redynamisation s'élève à 382 844 €.

L'atelier de redynamisation porté par **l'association ANTENNE** accompagne 40 bénéficiaires du RSA par an avec des sorties vers l'emploi pour une dizaine de personnes;

L'association propose une expérimentation complémentaire à l'atelier de redynamisation, pour favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA dans le secteur porteur du nettoyage.

L'action proposée par Antenne est un atelier de remobilisation vers l'emploi et repose sur une articulation entre :

- l'atelier de redynamisation ou serait travaillé l'acquisition des gestes professionnels de base ainsi que les savoirs être,
- les SIAE, logiservice en particulier, et le secteur marchand pour les évaluations en milieu de travail,
- les SIAE et les conseillers emploi du Conseil Général pour le placement à l'emploi

Cette expérimentation concerne 8 personnes qui pourraient ainsi accéder à un emploi dans le domaine du nettoyage.

Le montant de la subvention 2013 octroyé à l'association ANTENNE en début d'année s'élève à 42 240 €. Il vous est proposé d'accorder une aide complémentaire et exceptionnelle à cette association de 8 000 € portant la subvention 2013 à un total de 50 240 €. Dans ce cas, la subvention 2013 de 42 240 € ayant déjà été versée, le solde s'élèverait à **8 000 €**.

## **3) Les autres organismes du champ de l'insertion sociale :**

Il s'agit de structures dont le périmètre d'intervention est départemental ou le domaine d'intervention très ciblé ; elles contribuent depuis plusieurs années à l'insertion des bénéficiaires du RSA du département.

MOBILEX vise à favoriser la mobilité des publics en insertion afin de faciliter l'accès à la formation et à l'emploi. La commission permanente du 4 février 2013 a validé la convention 2013 et la subvention 2013 pour un montant de 44 160 €. Pour permettre à Mobilex de bénéficier de fonds européens, il vous est proposé d'affecter une partie de la subvention départementale au financement de l'action de sensibilisation à la mobilité, intitulée « Plateforme mobilité CUS », portée par l'association. Ceci ne modifie en rien le montant de la subvention 2013, mais doit faire l'objet d'un avenant à la convention.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30758	017-6574-561	653 080,00 €	31 368,00 €	13 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :*

*- d'accorder une subvention de 4 000 € à l'association L'Aspérule pour l'ouverture de l'épicerie intercommunale de Villé et de 1 000 € à l'association Caritas pour l'ouverture de l'épicerie sociale intercommunale de Molsheim, tel que figurant au tableau annexé au présent rapport ;*

*- d'accorder une subvention complémentaire exceptionnelle de 8 000 €, au titre de l'exercice 2013, à l'association ANTENNE, tel que figurant au tableau annexé au présent rapport;*

*- autorise par ailleurs son Président à signer les conventions correspondantes sur la base des conventions-type approuvées par délibération n° CP/2011/5 du 3 janvier 2011 et les avenants aux conventions 2013 à intervenir entre le Département et les associations citées en annexe, selon les modèles joints.*

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL